

Votants : 74
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 1er avril 2016
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 12 avril 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 11 avril 2016

ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE LA 4EME TRANCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES COLLECTEURS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES DE LA VALLEE DU LAMBON - VILLE DE NIORT

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Christian BREMAUD, Carole BRUNETEAU, Didier DAVID, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORSTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Rabah LAICHOIR, Jacqueline LEFEBVRE, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Adrien PROUST, Anne-Marie PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Elodie TRUONG, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Jacques BILLY à Alain BAUDIN, Yamina BOUDAHMANI à Elmano MARTINS, Jean BOULAIS à Claude ROULLEAU, Dany BREMAUD à Michel SIMON, Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Charles-Antoine CHAVIER à Romain DUPEYROU, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Anne-Lydie HOLTZ à Michel PAILLEY, Agnès JARRY à Florent SIMMONET, Dominique JEUFFRAULT à Rose-Marie NIETO, Guillaume JUIN à Carole BRUNETEAU, Alain LIAIGRE à Bruno JUGE, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON à Anne BAUDOIN, Alain PIVETEAU à Josiane METAYER, Sylvette RIMBAUD à Christine HYPEAU, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Jacqueline LEFEBVRE, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET, Patrick THOMAS à Jérôme BALOGE

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOIN par Anne-Marie PROUST, Alain LECOINTE par Xavier RUDEWICZ, Elisabeth MAILLARD par Gilles BILLON, Joël MISBERT par Michel HALGAN

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Gérard GIBAULT, Robert GOUSSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Sylvie DEBOEUF, Marie-Chantal GARENNE, Anne-Lydie HOLTZ, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Simon LAPLACE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Jean-Pierre MIGAULT, Sébastien PARTHENAY, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Sylvette RIMBAUD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Patrick THOMAS

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 11 AVRIL 2016

ASSAINISSEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE LA 4EME TRANCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES COLLECTEURS D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES DE LA VALLEE DU LAMBON - VILLE DE NIORT

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais doit réaliser des travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales de la Vallée du Lambon.

La vallée du Lambon est située dans les périmètres de protection rapprochée dits sensibles des captages du SEV, alimentant les communes de Niort, Bessines, Coulon, Aiffres et Magné.

L'arrêté préfectoral du 29 Novembre 2010 déclarant d'utilité publique le prélèvement d'eau potable à partir des captages du « Vivier », de « Gachet I » et de « Gachet III » fixe les points suivants :

« Le collecteur d'eaux usées domestiques qui suit le fond de la vallée du Lambon verra son étanchéité éprouvée tous les 5 ans [...]. »

« Les eaux pluviales en provenance des collecteurs publics devront disposer d'un traitement par déshuilage-décantation-filtration préalablement à tout rejet dans un milieu récepteur superficiel ou souterrain, ou tout autre procédé équivalent ou plus adapté. »

L'accès du collecteur d'un linéaire total de 7 600 mètres n'étant possible qu'en période d'étiage, les opérations de contrôle et de remise en état du réseau d'eaux usées sont découpées en quatre tranches annuelles. Les 3 premières tranches de travaux ont été menées entre 2013 et 2015.

Les contrôles d'étanchéité du collecteur d'eaux usées de la tranche 4 menés en 2015 étant non concluants, des travaux de réhabilitation sont à engager.

Pour cette 4ème tranche, 1570 mètres de collecteur d'eaux usées doivent être remis en conformité.

Aussi, il est prévu de créer 170 mètres de collecteur d'eaux pluviales afin de mutualiser 3 exutoires au Lambon ainsi que la réalisation de la seconde phase des travaux de réhabilitation du bassin de gestion des eaux pluviales du Cormier.

Le détail des travaux de réhabilitation est le suivant :

- Eaux usées
 - o Secteur de Souché bourg :
 - Réhabilitation des collecteurs par un procédé de chemisage intérieur et des regards par projection d'enduit : 1350 mètres, 50 regards de visite,
 - Réhabilitation de 69 branchements particuliers.
 - o Secteur de l'impasse des Epinettes :
 - Renouvellement en tranchées ouvertes des collecteurs : 170 mètres
 - Réhabilitation des collecteurs par un procédé de chemisage intérieur : 50 mètres
 - Renouvellement en tranchées ouvertes de 11 branchements particuliers.

Ces travaux seront assurés sur les marchés à bons de commande « Travaux neufs, de grosses réparations et d'entretien de voirie, d'éclairage public, de réseaux d'eau, d'assainissement et d'espaces verts – lot 6 – Assainissement » et « réhabilitation des canalisations d'assainissement sans ouverture de tranchée » de la CAN.

Les travaux d'eaux usées ainsi que d'eaux pluviales sont susceptibles de se voir attribuer des aides financières de la part du Conseil Départemental des Deux-Sèvres et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le dossier de demande de subvention relatif au financement des études et des travaux de réhabilitation du collecteur de la vallée du Lambon,
- Solliciter auprès du Président du Conseil Départemental et du Directeur de l'Agence de l'Eau des aides financières au taux le plus élevé possible.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGE

Président